



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2016/125

OBJET : ACQUISITION DE PARCELLES – RENATURATION DU SAUCATS AU BOURG DE LA BREDE

Envoyé en préfecture le 14/12/2016

Reçu en préfecture le 14/12/2016

Affiché le

SLOW

ID: 003-2016-1209-2016_125-DE

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 37

Nombre de Conseillers présents et représentés : 42

Quorum : 22

Date de convocation du Conseil Communautaire : 6 décembre 2016

Date d'affichage de la convocation au siège : 29 novembre 2016

Le 6 décembre 2016 l'année deux mille seize à 18h30

à Cadaujac – Salle des Fêtes (parc du château)

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	E	M. DE MONTESQUIEU
BENESSE Jean-Michel (Maire)	E	Mme PELISSIER	FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	E	M. TAMARELLE
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	P	
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	E	Mme FOURNIER
BARRÈRE Philippe	P		DIAS Philippe	P	
LAGARDE Valérie	P		EYL Muriel	P	
BLANQUE Thierry	P		FOURNIER Catherine	P	
CANADA Béatrice	P		LABASTHE Anne-Marie	A	
BALAYE Philippe	P		PASETTI Nicolas	A	
BOUROUSSE Michèle	P		MOUCLIER Jean-François	P	
GACHET Christian	P		JOLIVET Nadine	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
DURAND Félicie	P		BENCTEUX Laure	P	
LARRUE Dominique	P		CHEVALIER Bernard	P	
BETES Françoise	P		PELISSIER Bernadette	P	
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	E	Mme BURTIN DAUZAN
MARTINEZ Corinne	P		DEBACHY Maryse	P	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	P		KESLER Jean	A	
AULANIER Benoist	P				

Sur proposition de Monsieur le Président, Madame BENCTEUX est élue secrétaire de séance
Le procès-verbal de la réunion du 27 septembre 2016 est adopté à l'unanimité

*** P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2016/125

OBJET : ACQUISITION DE PARCELLES – RENATURATION DU SAUCATS AU BOURG DE LA BREDE

Envoyé en préfecture le 14/12/2016

Reçu en préfecture le 14/12/2016

Affiché le

SLO

ID: 003-2016-125-2016-1209-2016_125-DE

Vu l'article 3 4° des statuts de la CCM, portant notamment sur la GEMAPI ;

Vu l'accord trouvé avec le propriétaire sur le prix ;

Vu l'avis de France domaine n° 2016-213v0347 daté du 1^{er} avril 2016.

Considérant l'avis favorable de la commission environnement réunie le 9 novembre 2016;

Considérant l'avis favorable du bureau

EXPOSÉ :

La CCM assume depuis cette année la compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). Une partie de cette compétence consiste à organiser la défense contre les inondations urbaines.

Sur la commune de La Brède, le Saucats -cours d'eau non domanial affluent rive gauche de la Garonne-déborde régulièrement dans le Bourg. La CCM a rédigé et validé un programme pluriannuel de travaux et opérations de lutte contre les inondations urbaines sur son territoire.

Parmi les opérations retenues pour limiter la fréquence des débordements du Saucats, des travaux de renaturation du cours d'eau seront menés. Ceux-ci nécessitent l'acquisition de la parcelle numéro 45, section AA d'une superficie de 1842 m², sur laquelle se trouve une maison d'habitation. Compte tenu de la configuration de la parcelle, la maison d'habitation ne pourra qu'être détruite en vue de la renaturation du cours d'eau.

Des négociations ont été menées avec les propriétaires Monsieur et Madame Henry pour l'acquisition de ces parcelles et un accord a été trouvé.

Monsieur et Madame Henry, propriétaires de la parcelle numéro 45, section AA, acceptent de la céder à la Communauté de Communes de Montesquieu au prix de 260 000 € (deux cent soixante mille euros).

La base de 210 000 € évaluée par France domaine ne tient pas compte d'importants travaux de protection des berges engagés par le propriétaire, de mise en conformité du système d'assainissement des eaux usées aux frais du propriétaire, évalués à environ 50 000 €.

Compte tenu de ces aménagements onéreux, la CCM décide d'acquérir cette parcelle au prix de 260 000 euros.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2016/125

**OBJET : ACQUISITION DE PARCELLES – RENATURATION
DU SAUCATS AU BOURG DE LA BREDE**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

Décide d'acquérir une parcelle AA 45 d'une contenance de 1 842 m² contenant une maison d'habitation, ayant vocation à être détruite, pour un montant de 260 000 € (deux cent soixante mille euros);

Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne réalisation de cette opération et notamment à signer tous actes et documents,

Prévoit les crédits nécessaires au budget afférent 2017;

Autorise le Président à faire les demandes de subventions pour l'acquisition et les travaux auprès des différents financeurs.

Fait à Martillac, le 6 décembre 2016

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement